



Club RH d'Aerospace Cluster

Réunion n°5 – Dispositifs et aides RH à mobiliser en 2023

Jeudi 15 juin 2023

Animateurs

Nicolas LIBREAU, chargé mission - Aerospace Cluster

Eric BOTHIER, directeur associé - Axelyo

Intervenants - instructeurs

Robin TEYSSIER, chargé de mission VTE - BPI France

Najet AKKIOUI, chargée de mission - Conseil régional

Introduction

- **Des problématiques RH nombreuses et variées :**
 - Des besoins importants de **recrutement** dus au re-ramp-up, au développement de l'industrie 4.0, et aux nombreux projets de R&D liés à l'aviation décarbonée
 - Des difficultés grandissantes de **fidélisation** dues à une hausse des rémunérations, des attentes nouvelles de la jeune génération...
 - Une nécessité de **former** les collaborateurs, pour plus de polyvalence et une adaptation des compétences aux nouveaux outils
- Des services RH bénéficiant d'accompagnement de la part de divers organismes (*UIMM, OPCO, Apec, Pôle emploi...*), mais ne disposant **pas d'espace d'échanges entre pairs**

Introduction

- **Création d'un Club RH** avec pour objectifs :
 - **Mettre à disposition des outils** développés par des partenaires ou des adhérents, afin de gagner du temps et améliorer ses pratiques
 - **Favoriser les partages et les retours d'expérience** (best practice et difficultés) lors de chaque réunion
 - **Proposer des formats variés** de réunion : webinar d'une heure, réunion physique de 2h pour des échanges de qualité, workshop thématique ...
- **Une coanimation** par Aerospace Cluster et Axelyo, pour une connaissance approfondie filière et métier

Programme

- 1. Dispositifs Volontariat Territorial en Entreprise**
- 2. Dispositif régional « Pack relocalisation »**
- 3. Dispositif régional « Être accompagné dans ma fonction RH »**



1. Volontariat Territorial en Entreprise



Webinaire de présentation du label

VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE

DISPOSITIF D'AIDE À
L'EMBAUCHE DE JEUNES TALENTS

Un programme
soutenu par



bpifrance



LE VTE EN QUELQUES MOTS



Le VTE est un dispositif d'Etat, opéré par Bpifrance pour soutenir les PME et ETI dans leur recrutement de jeunes talents

VTE VERT

Jusqu'à **12 000 €**

Le VTE Vert permet de disposer d'une aide financière de 12 000€ pour le recrutement d'un jeune talent sur des missions de Transition Ecologique et Energétique interne à l'entreprise

VTE TERRITOIRES D'INDUSTRIE

4 000 €

Le VTE TI est une aide financière de 4 000€ pour les entreprises industrielles et services à l'industrie, situées en Territoire d'Industrie et recrutant un jeune talent sur un poste à responsabilité

LE VTE VERT



Le VTE Vert est un dispositif d'aide à l'embauche permettant de soutenir les entreprises qui souhaitent enclencher leur transition énergétique et écologique

La labellisation n'est pas un gage de l'obtention de l'aide

Critères d'éligibilité

- PME ou ETI en France
- Tous secteurs d'activité
- Poste à responsabilité lié au top management
- Contrat d'une durée minimale d'un an (alternance, CDD, CDI)
- Diplômé depuis moins de 2 ans d'un Bac+3 minimum
- Mission à impact concret sur la Transition Energétique et Ecologique

Quelques missions types

- Process industriels permettant une production plus sobre : énergie, matière, déchets, ...
- Chaînes logistiques et d'approvisionnements plus durables : circuit court, matières renouvelables, ...
- Innovation de produits / services réduisant l'impact environnemental
- Mesures de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- Obtention de label ou certification « vert »

Nos partenaires financeurs



« Sans le VTE Vert, je n'aurais jamais pu enclencher mon projet vert »

Laura Verdier, Fondatrice de Recycl'Horse

LE VTE VERT



12 000 €

D'aides sont

décaissées au bout d'un an, sous réserve de présentation de justificatif de 24 000€ de dépenses liées au VTE (salaires chargés, achat de matériel lié à la mission, ...)

Les démarches de labellisation

L'aide VTE Vert et VTE TI sont cumulables sous réserve de présentation de 32 000 € de dépenses liées au VTE

L'alternance est plafonnée à 8 000€ d'aides, cumulables avec l'aide exceptionnelle à l'alternance

1. Recrutement du Talent

Je cherche à accélérer ma transition écologique avec un jeune talent pour verdier mon activité.

2. Labellisation du Talent

Je dépose ma demande de labellisation en ligne, en respectant les critères et l'impact vert de la mission

3. Demande de l'aide

Une fois la labellisation obtenue, je remplis mon dossier de demande d'aide.

4. Réalisation de la mission

Mon talent opère ses missions dans mon entreprise durant un minimum d'un an (10 mois minimum pour un alternant).

5. Versement de l'aide

Au bout d'un an, Bpifrance revient vers moi pour collecter les pièces justificatives des dépenses et la fiche de synthèse de la mission du talent

LE VTE TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Le VTE TI est un dispositif d'aide à l'embauche permettant de soutenir les entreprises industrielles ou service à l'industrie, dans le recrutement de jeune talent sur des postes à responsabilité

Critères d'éligibilité

- PME ou ETI en France
- Industrie ou service à l'industrie
- Entreprise située dans l'un des 146 Territoires d'Industrie
- Poste à responsabilité lié au top management
- Contrat d'une durée minimale d'un an (alternance, CDD, CDI)
- Diplômé depuis moins de 2 ans d'un Bac+2 minimum

La labellisation n'est pas un gage de l'obtention de l'aide



Quelques missions types

- Projet technologique de rupture
- Projet de transformation
- Bras droit du dirigeant
- Nouveaux produits et services
- Nouvelles méthodes de production
- Digitalisation de l'industrie

Nos partenaires financeurs



BANQUE des
TERRITOIRES



« Le VTE permet à l'entreprise de trouver son talent impactant pour l'avenir »

Hervé de Malliard, PDG
MGA Technologies

LE VTE TERRITOIRES D'INDUSTRIE



4 000 €

D'aide sont
décaissées sous réserve de présentation de justificatif de 8 000€
de dépenses liées au VTE (salaires chargés, achat de matériel lié
à la mission, ...)

L'aide VTE TI et VTE Vert sont cumulables sous réserve de présentation de 32
000 € de dépense liée au VTE

L'aide VTE TI est également cumulable avec l'aide exceptionnelle à l'alternance

Les démarches de labellisation

1. Recrutement du Talent

Je cherche à renforcer mon
industrie ou service à
l'industrie avec un jeune sur
un poste à responsabilité.

2 Labellisation du Talent

Je dépose ma demande de
labellisation en ligne, en
respectant les critères et
l'impact vert de la mission

3 Demande de l'aide

Une fois la labellisation
obtenue, je remplis mon
dossier de demande
d'aide.

4 Réalisation de la mission

Mon talent opère ses
missions dans mon
entreprise.

5 Versement de l'aide

Lorsque vous atteignez
8000€ de dépense, vous
revenez vers Bpifrance
avec le justificatif pour que
nous décaissions l'aide de
4 000€

LE VTE EN QUELQUES MOTS

+ de

300

VTE Vert aidés

+ de

130

Entreprises ayant un
VTE TI

Déjà

1 200

Talents labellisés et dans un
parcours VTE

50

Dirigeants mis en avant par des
actions de communication



Jusqu'à 1 200€ d'aide au logement
supplémentaire pour le jeune engagé



Le VTE Vert vous permet d'intégrer la
communauté du Coq Vert

Découvrez la French Fab et sa
communauté d'industriels engagés



Allez plus loin avec les produits et
communautés Bpifrance



Des questions ? Contactez nous !

www.vte-france.fr

aidevte@bpifrance.fr

Robin Teyssier
Chargé de projet VTE
robin.teyssier@bpifrance.fr



2. Pack relocalisation

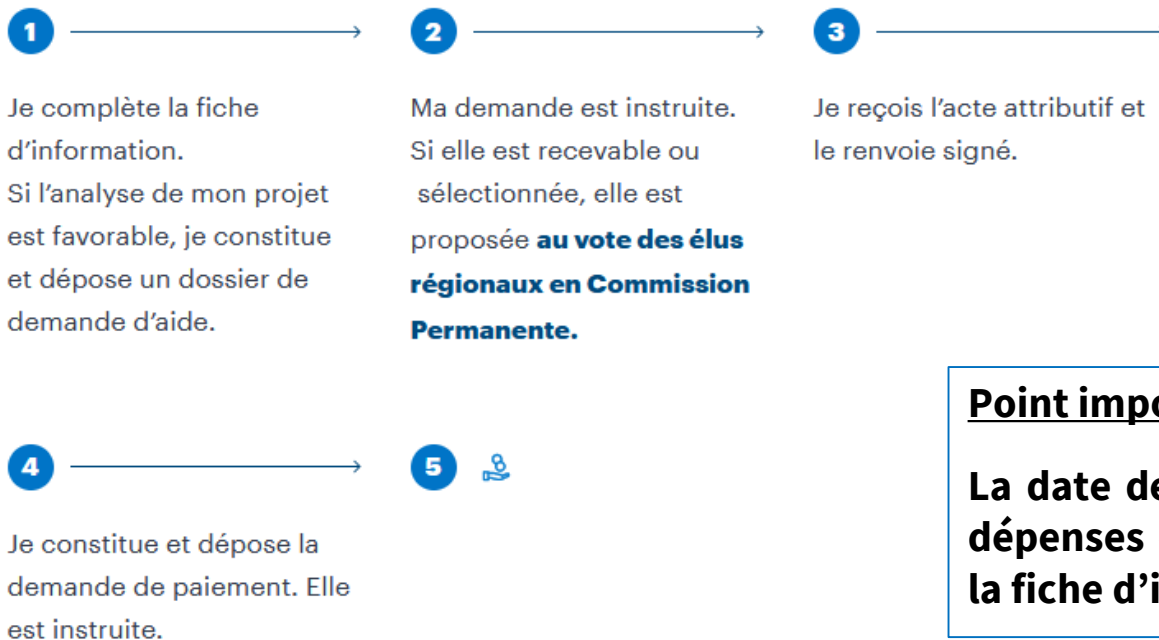
Présentation

L'offre d'accompagnement régionale « Pack Relocalisation » vise à soutenir des projets d'implantation ou de développement endogènes en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle regroupe plusieurs dispositifs mobilisables selon le projet.

- [le soutien à la formation des salariés](#)
- [le soutien au recrutement de seniors](#) (+55 ans)
- [l'intégration de l'industrie du futur](#)
- [le soutien à l'investissement industriel](#)

Etapes du Pack relocalisation



Point important :

La date de début d'éligibilité des dépenses est la date de dépôt de la fiche d'information.

Dispositif « Former les salariés »

Projets soutenus

- **Actions de formation** en lien direct avec le projet d'implantation, de relocalisation ou de développement de mon entreprise

Dépenses éligibles

- **Salaires et charges des formateurs salariés interne** pour les heures durant lesquelles ils réalisent la formation
- **Salaires et charges des stagiaires salariés bénéficiaires** de la formation pour les heures durant lesquelles ils réalisent la formation
- **Pour certains projets de formation**, notamment lorsque les formations sont spécifiques, au cas par cas, les dépenses liées à l'intervention d'un organisme de formation ou d'un prestataire sont éligibles

Dispositif « Former les salariés »

Taux d'aide

- **50%** maximum des dépenses éligibles

Plafonds

- **200 000 € de subvention maximum** (dont 50 000 € pour les dépenses liées à l'intervention d'un organisme de formation)

Critères d'éligibilité

- Territoire : établissement situé sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes
- Catégorie : TPE, PME, ETI, Grandes entreprises
- Situation : n'étant pas en difficulté au sens de la Commission européenne au 31/12/2022

Dispositif « Former les salariés »

Pièces à fournir lors de la demande

- Liasses fiscales des 2 derniers exercices fiscaux
- **Plan de formation détaillé par action de formation et salariés** (modèle type fourni), devis des intervenants externes
- Statuts, RIB

Site de référence : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/pack-relocalisation-former-les-salaries>

Contact : formationreloc@auvergnerhonealpes.fr

Dispositif « Trouver les compétences »

Soutien au **recrutement d'une personne de plus de 55 ans** ayant des compétences spécifiques nécessaires à votre entreprise.

Critères d'éligibilité :

- Être localisée sur le territoire de la région Auvergne Rhône-Alpes
- Être en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et environnementales
- Ne pas être en difficulté au sens de la Commission européenne sauf cas d'exception autorisé
- Avoir un projet d'implantation ou de développement endogènes en Auvergne-Rhône-Alpes

Dispositif « Trouver les compétences »

Montant et accompagnement proposé

L'aide interviendra sous la forme d'une subvention forfaitaire :

- 6 000 € pour un équivalent temps plein (au prorata si temps partiel) pour les salariés d'au moins 55 ans à la date de signature du contrat de travail
- 8 000 € pour un équivalent temps plein (au prorata si temps partiel) pour les salariés d'au moins 60 ans à la date de signature du contrat de travail

L'embauche devra se faire dans le cadre d'un CDI ou CDD de plus de 12 mois. La quotité de travail doit être équivalente à 50% minimum d'un temps plein.

3. Être accompagné dans ma fonction RH

Objectif & Entreprises éligibles

Ce dispositif vous permet de **bénéficier d'un accompagnement par un expert** pour approfondir une question RH : recrutement, fidélisation, management, fiches de postes...

- **Entreprises éligibles : TPE / PME indépendantes implantées sur le territoire régional Auvergne-Rhône-Alpes**, confrontées à des mutations ou des changements stratégiques, qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.
- Entreprises relevant des secteurs industrie / services à l'industrie et secteurs connexes (*transport, commerce de gros...*)

Montant et accompagnement proposé

- **Prise en charge de l'intégralité des coûts** de prestation pour le conseil en RH et une mise en œuvre opérationnelle des solutions. Ce dispositif est co-financé par le Fonds Social Européen.
- La Région règle directement le prestataire ; la contrepartie est que **l'entreprise ne peut pas choisir son prestataire**, celui-ci ayant été sélectionné en amont par la Région dans le cadre d'un marché public.
- Chaque entreprise éligible pourra bénéficier d'un **chéquier-conseil de 12 jours d'accompagnement conseil max.** à valoir sur la durée du marché (3 ans).
- **Aide assujettie aux minimis.**

Description des prestations éligibles

- L'accompagnement RH pourra concerner **3 grandes thématiques d'interventions** :
 - Recruter, intégrer, fidéliser un salarié
 - Organiser, manager, dialoguer
 - Intégrer l'environnement de l'entreprise
- Pour chacune de ces 3 thématiques, **3 niveaux de maturité** sont identifiés **qui correspondent à un nombre de jours prédéfinis d'accompagnement** :
 - « Les essentiels » correspond à une première approche de la thématique (3 jours max)
 - « Les avancés » correspond à un approfondissement (6 jours max)
 - « Les experts » pour aller au bout d'une thématique (12 jours max)

Étapes clés du dispositif

Étape 1 : Éligibilité

L'entreprise complète [un formulaire de demande](#) à adresser à la Région. Après réception, il sera instruit. Une fois l'éligibilité validée, le prestataire RH sera mandaté par la Région.

Étape 2 : Phase préliminaire

Le prestataire RH convient d'un rendez-vous avec l'entreprise pour réaliser **un diagnostic de 0,5 jours max.** et se rajoute à la durée initiale de la brique d'accompagnement.

Le prestataire RH établit un devis et l'adresse aux services de la Région. La validation par la Région du devis enclenchera l'exécution de l'accompagnement.

Étape 3 : Mise en œuvre de l'accompagnement

Le calendrier de réalisation des prestations ne pourra pas excéder **9 mois.**

Prestataires d'accompagnement RH retenus par la Région

Ain (01)	<u>6° SENS RH</u>
Allier (03) et Puy-de-Dôme (63)	<u>NS MANAGEMENT</u>
Ardèche (07) et Drôme (26)	<u>DOXAPLUS</u>
Isère (38)	<u>CORHELIANCE</u>
Loire (42)	<u>CONVICTIONS RH</u>
Haute-Loire (43)	<u>CIME COMPETENCES</u>
Rhône (69)	<u>AMNEO</u>
Savoie (73) et Haute-Savoie (74)	CO'INCIDENCE

Comment faire une demande

Toute entreprise sollicitant un accompagnement RH peut **remplir une demande en ligne via le formulaire** qui se trouve sur le site régional :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/etre-accompagne-dans-ma-fonction-rh>

Pour toutes précisions

Descriptif détaillé du dispositif sur le [site d'Aerospace Cluster](#)

Contact : formationaero@auvergnerhonealpes.fr



**AEROSPACE
CLUSTER**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

A e r o s p a c e b y N a t u r e

Nicolas LIBREAU

Chargé de mission

libreau@aerospace-cluster.fr

07 85 45 57 05

Eric BOTHIER

Directeur associé

eric.bothier@axelyo.com

06 78 76 93 27



**AEROSPACE
CLUSTER**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

